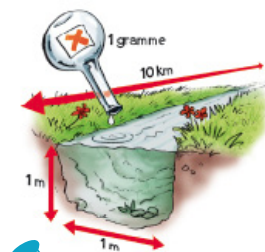


LE SAVIEZ VOUS?

Aujourd'hui, pour protéger la santé des habitants, lorsqu'un professionnel utilise du désherbant ou herbicide chimique, la zone doit obligatoirement être fermée au public pendant 6 heures minimum. On peut retrouver ces mêmes molécules dans les produits phytosanitaires vendus aux particuliers...

Les granules anti-limaces contenant des métaldéhydes posent de plus en plus de difficultés dans le traitement de l'eau potable.

Parmi les produits phytosanitaires présents dans l'Erdre, on retrouve 72% d'herbicides, dont certains interdits depuis plusieurs années.



1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000m³ d'eau, soit la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant au moins 50 ans !

Source : CREPEPP

M'ENGAGER

Mon jardin, c'est celui qui me ressemble, il fait partie de moi. Il y a autant de jardins différents qu'il y a de jardiniers et c'est bien là toute la richesse de notre «patrimoine». Alors quelle que soit la nature de mon jardin, en signant la charte « Mon jardin au naturel, c'est possible ! », je participe à la préservation de l'eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité, et aussi ... de ma santé, celle de ma famille et de mes voisins

*1 à l'exception de « produits de bio-contrôle, produits autorisés en agriculture biologique ou à faible risque, mesures de lutte contre les organismes nuisibles.

*2 voir arrêté préfectoral

*3 source Union des industries de la protection des plantes (UIPP)

Les jardins particuliers représentent la plus grosse proportion (2/3) des usages non agricoles de pesticides*³.

En 2022, les particuliers ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires*¹. Alors pourquoi ne pas modifier ses pratiques dès maintenant?

Depuis 2010, il est strictement interdit d'appliquer des produits phytosanitaires à proximité des points d'eau même à sec, des fossés et directement sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts sous peine de poursuites (jusqu'à 75000€ d'amendes, 2 ans d'emprisonnement*²).

Le Diuron fait partie des molécules chimiques retrouvées dans l'eau de l'Erdre et de ses affluents. Son utilisation dans les herbicides est interdite depuis 2008 mais on la retrouve encore dans les produits de nettoyage de façade et de toiture (anti-mousse, algicides, peinture antifouling) !



« Mon jardin au naturel, c'est possible ! »

Je m'engage à :

* S'engager sur le choix 1 (tout ou partie) permet de s'engager sur les autres points

1/ Jardiner en me passant des pesticides

o Sur l'ensemble de mes espaces extérieurs et l'espace public devant chez moi (voir ci-dessous)

Ou

- o Sur l'espace public devant chez moi
- o Au potager
- o Dans les massifs
- o Au verger
- o Sur les pelouses et zones enherbées
- o Sur les allées, courts, terrasses
- o Sur les toitures et façades

2/ Favoriser la biodiversité (animaux, plantes sauvages, écosystèmes)

- o Cultiver ou laisser se développer certaines plantes adaptées au lieu
- o Accepter une partie de mon jardin plus sauvage (lierre, herbes hautes....)
- o Cultiver des plantes locales (haies bocagères)
- o Diversifier les habitats de mon jardin (mare, tas de pierre, prairie)
- o Créer si besoin des abris à insectes, oiseaux, chauves-souris...

3/ Jardiner curieux

- o Être attentif aux pratiques novatrices (associations de plantes, jardin sans travail du sol...)
- o Être davantage dans l'observation, moins dans l'intervention (ne pas dégainer au premier puceron)
- o Apprendre à mieux reconnaître les animaux du jardin, les plantes qui y poussent et le fonctionnement des écosystèmes.
- o Me renseigner sur les plantes à ne pas cultiver car potentiellement envahissantes (Jussies, Buddleias, Renouées asiatiques, Ailantes...)



Exemplaire à retourner à l'EDENN ou à l'accueil de votre commune.

Syndicat mixte EDENN - 32 quai de Versailles - 44000 Nantes
02 40 48 24 42 • contact@edenn.fr
www.edenn.fr

« Mon jardin au naturel, c'est possible ! »

Nom/Prénom :
Adresse :
Code Postal/Commune :

Courriel :
Téléphone :

Je m'engage à :

*S'engager sur le choix 1 (tout ou partie) permet de s'engager sur les autres points

1/ Jardiner en me passant des pesticides

o Sur l'ensemble de mes espaces extérieurs et l'espace public devant chez moi (voir ci-dessous)

Ou

- o Sur l'espace public devant chez moi
- o Au potager
- o Dans les massifs
- o Au verger
- o Sur les pelouses et zones enherbées
- o Sur les allées, cours, terrasses
- o Sur les toitures et façades

2/ Favoriser la biodiversité (animaux, plantes sauvages, écosystèmes)

- o Cultiver ou laisser se développer certaines plantes adaptées au lieu
- o Accepter une partie de mon jardin plus sauvage (lierre, herbes hautes....)
- o Cultiver des plantes locales (haies bocagères)
- o Diversifier les habitats de mon jardin (mare, tas de pierre, prairie)
- o Créer si besoin des abris à insectes, oiseaux, chauves-souris...

3/ Jardiner curieux

- o Être attentif aux pratiques novatrices (associations de plantes, jardin sans travail du sol...)
- o Être davantage dans l'observation, moins dans l'intervention (ne pas dégainer au premier puceron)
- o Apprendre à mieux reconnaître les animaux du jardin, les plantes qui y poussent et le fonctionnement des écosystèmes.
- o Me renseigner sur les plantes à ne pas cultiver car potentiellement envahissantes (Jussies, Buddleias, Renouées asiatiques, Ailantes...)

Syndicat mixte EDENN - 32 quai de Versailles - 44000 Nantes

02 40 48 24 42 • contact@edenn.fr

www.edenn.fr



« Mon jardin au naturel, c'est possible ! »

4/ Prendre en compte les herbes indésirables

- o Mettre en œuvre des pratiques alternatives pour gérer les herbes indésirables
- o Entretien régulièrement sans me laisser « envahir »
- o Balayer régulièrement trottoirs, pavés
- o Pailler les massifs et le potager
- o Fleurir les pieds de murs
- o Laisser s'enherber certains espaces (qui seront tondus par la suite)
- o Réaliser des aménagements limitant l'entretien

5/ Me passer des engrais chimiques de synthèse

- o Valoriser mes déchets organiques issus de la cuisine ou du jardin (compostage, broyage...)
- o Favoriser la vie du sol
- o Utiliser des engrais organiques

6/ Adopter des techniques économes en eau

- o Récupérer l'eau de pluie
- o Ne pas arroser ma pelouse l'été
- o Diminuer la culture des plantes en pots
- o Pailler les massifs et le potager
- o Utiliser des tuyaux goutte à goutte....

7/ Partager mes connaissances

- o Promouvoir la présente charte
- o Participer à des manifestations sur le jardinage au naturel
- o Proposer mon jardin comme lieu d'échanges de savoirs

Fait à
Le

Signature



« Mon jardin au naturel, c'est possible ! »

4/ Prendre en compte les herbes indésirables

- o Mettre en œuvre des pratiques alternatives pour gérer les herbes indésirables
- o Entretien régulièrement sans me laisser « envahir »
- o Balayer régulièrement trottoirs, pavés
- o Pailler les massifs et le potager
- o Fleurir les pieds de murs
- o Laisser s'enherber certains espaces (qui seront tondus par la suite)
- o Réaliser des aménagements limitant l'entretien

5/ Me passer des engrais chimiques de synthèse

- o Valoriser mes déchets organiques issus de la cuisine ou du jardin (compostage, broyage...)
- o Favoriser la vie du sol
- o Utiliser des engrais organiques

6/ Adopter des techniques économes en eau

- o Récupérer l'eau de pluie
- o Ne pas arroser ma pelouse l'été
- o Diminuer la culture des plantes en pots
- o Pailler les massifs et le potager
- o Utiliser des tuyaux goutte à goutte....

7/ Partager mes connaissances

- o Promouvoir la présente charte
- o Participer à des manifestations sur le jardinage au naturel
- o Proposer mon jardin comme lieu d'échanges de savoirs

Fait à
Le

Signature



Charte réalisée avec l'aide d'un groupe de travail piloté par le CPIE Loire Anjou composé d'élus et d'habitants de la Pouéze, du Louroux-Béconnais, de Vern d'Anjou. L'EDENN remercie ici chaleureusement :
A. Rouilleau, V. Merlet, N. Bertrand, V. Petit, Y. Riou, S. Drochon, JP Cloest, A. Besnier, N. Vandenbergue, M. Mézière-Fortin, D. Boumier, S. Macélot-Huet, M. Zozime, D. Anquetil, L. Rochepeau, M. Charlery, M. Cressard, E. Peltier, N. Bertru...



Charte Habitant

Quel que soit notre lieu d'habitation, nous sommes en relation directe avec un affluent de l'Erdre ou l'Erdre elle-même. Or, la qualité de ses eaux est dégradée par la présence de pesticides. La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu prioritaire notamment pour protéger les captages d'eau potable présents sur le territoire.

Le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Erdre, l'Edenn, met en place des outils de sensibilisation et d'actions s'adressant à tous les acteurs du territoire pour remédier à ce problème :

- **les collectivités** sont engagées dans la charte «zéro phyto» et diminuent de façon importante l'utilisation des pesticides.
- des actions spécifiques sont mises en place en direction du **secteur agricole**.
- **les jardineries** s'engagent dans la Charte « Jardiner au naturel ça coule de source » : elles forment leurs vendeurs au jardinage au naturel et développent des gammes de produits alternatifs.
- **et nous, les habitants**, nous pouvons nous engager au travers de la charte « Mon jardin au naturel, c'est possible ! ».



LOIRE ANJOU